

Primes JO – Bénévolat communal – Zéro artificialisation nette

Acteurs publics

Les arbitrages viennent d'être rendus. Comme les policiers, **les agents des douanes mobilisés en Île-de-France dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques pourront toucher jusqu'à 1 900 euros de primes**. C'est **plus que le plafond de 1 500 euros initialement fixé par Matignon** pour les "primes JO". Dans le détail, la prime des douaniers sera de 700 euros pour les unités mobilisées pour les JO au moins à 50 % et jusqu'à 60 %. Elle sera de 1 000 euros pour les unités mobilisées entre 70 et 80 %. La prime montera à 1 500 euros pour les unités mobilisées entre 80 et 100 % hors Île-de-France. Et pour les unités mobilisées entre 80 et 100 % en Île-de-France, elle s'élèvera donc à 1 900 euros – La ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure, vient d'annoncer le **lancement d'une "réserve territoriale citoyenne" pour permettre à des citoyens lambda de donner bénévolement une heure par mois de leur temps à leurs élus**, notamment aux maires, sans engagement requis. Ce dispositif prend la forme d'un partenariat avec la plate-forme de bénévolat "l'Heure civique". *"Grâce à cette plate-forme, chaque citoyen pourra signifier à son maire qu'il est disponible pour donner un petit peu de son temps au service des autres sur sa commune"*, précise l'exécutif. Chaque maire pourra ainsi *"faire appel aux habitants s'étant manifestés pour l'accompagner dans les événements de sa commune"*, que ce soit pour le soutien lors d'événements, l'aide pour faire traverser les enfants ou encore l'entretien des espaces verts – La commission des finances du Sénat vient de créer **une mission d'information sur le financement du "zéro artificialisation nette" (ZAN)**. Les règles fixées *"n'ont pas été assorties des outils financiers indispensables à leur mise en application"*, regrette en effet le Sénat. La mission d'information compte ainsi *"s'attacher à mieux connaître les coûts induits par la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation"* et *"à proposer des solutions financières pour la mise en œuvre de cet objectif"*. *"Il ne s'agit pas de proposer un impôt nouveau ni de rajouter de nouvelles règles, mais de définir enfin le modèle économique sans lequel l'objectif ZAN ne pourra pas être atteint"*, précise la commission des finances.